

Immobilier : les acheteurs ont 3 jours de réflexion supplémentaires

Par Le Figaro Immobilier
Mis à jour le 17/08/15 à 10:27
Publié le 17/08/15 à 10:27



Un appartement parisien. Crédit: Daniel Féau Immobilier. Crédits photo : Sebastien_DONDAIN

La loi Macron a allongé de 7 à 10 jours le délai de rétractation après l'acte d'achat. Les professionnels de l'immobilier estiment que cette mesure va augmenter le nombre de dossiers «peu sérieux».

C'est une «petite» mesure de la loi Macron (<http://plus.lefigaro.fr/tag/loi-macron>) qui était passée quasiment inaperçue... Depuis une quinzaine d'années, les particuliers qui achètent un logement - neuf ou ancien - bénéficient de facto d'un délai de rétractation de sept jours, après la signature de la promesse ou du compromis de vente, qui leur permet de réfléchir une dernière fois à leur acquisition, et, si doute il y a, de finalement renoncer à l'achat sans aucune pénalité. Un délai de confort, destiné à tranquiliser les acheteurs.

Si ce délai était jusqu'à présent fixé à sept jours, la loi Macron dispose d'un allongement de ce délai qui est passé à dix jours depuis le 8 août dernier. Ainsi, cet outil qui était déjà très puissant et efficace, va permettre à l'acheteur de pouvoir réfléchir encore plus longtemps. Les hésitants ont donc toutes les raisons du monde de se rejouir. Ils ont désormais tout le loisir d'éplucher le compromis et ses très nombreuses annexes, et de questionner une dernière fois le notaire, leurs proches...

Une mesure mal perçue par les professionnels

Si c'est une liberté de plus pour les acheteurs, cette mesure comporte aussi des zones d'ombres qui pourrait insuffler une nouvelle tendance néfaste pour le marché... Selon un grand nombre de professionnels, qui sont majoritairement contre cet assouplissement, il pourrait engendrer la venue de clients «peu sérieux» en agence, et les inciter à prendre des décisions tout aussi peu sérieuses... Conséquence possible pour le marché: une baisse des ventes entraînant une déstabilisation du marché, envahi par des pré-signatures peu sérieuses...

Une mesure qui pourrait faire des dégâts, donc... Cette vision n'est toutefois pas partagée par la totalité des professionnels. Henry Buzy-Cazaux, président de l'Institut du Management des Services Immobiliers, estime au contraire que «l'instauration du délai de 7 jours, il y a quelques années, n'a jamais bloqué le marché, mais au contraire facilité les transactions en rassurant davantage les acheteurs. Il n'y a donc aucune raison pour que

son allongement devienne tout d'un coup néfaste», a-t-il expliqué au site Capital.fr. Maintenant que la mesure est effective, il va falloir attendre plusieurs mois afin d'avoir une tendance globale.

Service :

Retrouvez toutes les annonces immobilières avec Explorimmo

La rédaction vous conseille :

- Loi Macron: les 5 mesures qui concernent l'immobilier
- «L'encadrement des loyers est néfaste pour tout le monde!»



Le Figaro Immobilier

- journaliste
- 3 abonnés
-

Journaliste